

# FONCTIONNEMENT STOP LOSS DYNAMIQUE

## But Stop Loss Dynamique

**Quitter un placement au bon moment** en vue de sécuriser ses gains et de limiter ses pertes est toujours **une décision délicate**. Grâce à l'option Stop Loss Dynamique, votre placement est à l'abri des baisses possibles de la Bourse et vous pouvez **sécuriser les profits que vous avez acquis**.

STOP LOSS	DYNAMIQUE
Lors d'une baisse de la valeur du fonds concerné, votre investissement est automatiquement transféré vers le fonds cash Athora GI Euro Liquidity.	Le seuil de protection est recalculé chaque jour et, si nécessaire, il est automatiquement adapté, non seulement pour limiter vos pertes, mais aussi pour sécuriser vos profits.

## Fonctionnement: calcul automatique et contrôles

Si vous optez pour un Stop Loss Dynamique avec une protection de 20 %. Chaque jour, un calcul et deux contrôles sont automatiquement exécutés.

### Calcul valeur de seuil de protection

Le seuil de protection est calculé selon la formule suivant :

Seuil de protection = valeur d'unité \* (1 - pourcentage de protection, dans cet exemple 20 %)

### Premier contrôle : adaptation seuil de protection

- Si le seuil de protection du jour > le seuil de protection le plus élevé  
→ adaptation du seuil de protection
- Si le seuil de protection du jour < le seuil de protection le plus élevé  
→ pas d'adaptation

### Deuxième contrôle : exécution du Stop Loss Dynamique

- Si la valeur d'unité du fonds < le seuil de protection le plus élevé  
→ transfert automatique vers Athora GI Euro Liquidity
- Si la valeur d'unité du fonds > le seuil de protection le plus élevé  
→ pas de transfert

### Concrètement

	Valeur d'unité (en €)	Calcul seuil de protection (en €)	Contrôle 1 : adaptation seuil de protection ? (en €)	Seuil de protection le plus élevé (en €)	Contrôle 2 : exécution du Stop Loss Dynamique ?
Jour ouvrable 1	100	$80 = 100 * (1-20 \%)$			
Jour ouvrable 2	110	$88 = 110 * (1 - 20 \%)$	Oui parce que $88 > 80$	<b>88</b>	Non parce que 110 (valeur d'unité) est supérieur à 88 (Seuil de protection le plus élevé)
Jour ouvrable 3	130	104	Oui parce que $104 > 88$	<b>104</b>	Non
Jour ouvrable 4	115	92	Non parce que $92 < 104$	<b>104</b>	Non
Jour ouvrable 5	112	89,6	Non parce que $89,6 < 104$	<b>104</b>	Non
Jour ouvrable 6	140	112	Oui parce que $112 > 104$	<b>112</b>	Non
Jour ouvrable 7	111	88,8	Non parce que $88,8 < 112$	<b>112</b>	Oui parce que 111 (valeur d'unité) est inférieur à 112 (Seuil de protection le plus élevé)

Au jour 7, la valeur d'unité du fonds est inférieure au seuil de protection le plus élevé. Par conséquent, le Stop Loss Dynamique est déclenché et donne automatiquement l'ordre de transfert de la réserve du fonds vers le fonds cash Athora GI Euro Liquidity.

<b>Jour ouvrable 7</b>	Ordre automatique pour transférer la réserve du fonds ou le Stop Loss Dynamique est activé vers le fonds cash Athora GI Euro Liquidity.
<b>Maximum + 3 jours ouvrables</b>	Date ultime où les mouvements seront exécutés et valorisés. <b>⚠ Le transfert sera valorisé au plus tard dans les 3 jours ouvrables, quelque soit l'évolution du cours. Le risque lié aux fonds d'investissement est géré par le Stop Loss Dynamique, mais il n'y a pas d'exclusion du risque.</b>

Le Stop Loss Dynamique est disponible en Fortune by Athora. Fortune by Athora est un produit de la branche 23. Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Ce traitement fiscal est appliqué conformément à la législation en vigueur et est fonction de la situation individuelle de chaque client. Ce traitement peut être soumis à des modifications ultérieures. Vous trouverez dans les règlements de gestion de plus amples informations sur les fonds de placement. En ce qui concerne les options financières, des informations supplémentaires figurent dans les conditions générales et sur le document d'Informations Clés de Fortune by Athora. Ces documents sont disponibles auprès de votre courtier ou sur le site [www.athora.com/be](http://www.athora.com/be).

**Athora Belgium S.A.**

Rue du Champ de Mars 23 - 1050 Bruxelles - N° BCE - TVA (BE) 0403.262.553 - RPM Bruxelles - Entreprise d'assurances agréée sous le code n° 0145  
Vous pouvez consulter notre politique concernant le traitement de vos données sur [www.athora.com/be](http://www.athora.com/be)